## **REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.06/15**

Un patrimoine financier de 54.5 millions pour notre ville : est-ce justifié ?

M. Julien Crevoisier, PLR

Le Conseil communal répond aux interrogations posées comme suit :

### 1. Quelle est la structure et de quoi est composé ce patrimoine financier ?

Le détail à cette réponse étant publié chaque année dans les comptes communaux, le Conseil communal répond de manière synthétique à la question. La structure est composée :

- des disponibilités Exemple : liquidités auprès du CCP et des banques

- des avoirs Exemple : débiteurs dont les impôts dus

(subventions, loyers en retard)

#### 2. Quel est son rendement?

- vu les faibles taux sur le marché actuellement, les disponibilités ne rapportent que quelques milliers de francs/an ;
- les avoirs sont intéressants principalement par les intérêts moratoires sur les impôts dus par les contribuables ; pour l'année 2014 : CHF 480'181.- ;
- dans les placements, les actions et parts sociales ont rapporté CHF 3'537.50 en 2014 et CHF 10'345.- en 2013, rubrique 0840.422.01. Les prêts aux SID, CRISD, Communauté du Collège sont refacturés sans aucun gain sur le taux des emprunts. Quant aux immeubles, une récapitulation est publiée à la page 117 des comptes communaux 2014;
- les actifs transitoires n'ont pas de rendement.

Le chef du service financier est à disposition de l'interpellateur si celui-ci souhaite plus de détails aux réponses apportées ci-dessus.

#### 3. Quels en sont les éléments aliénables ?

- les actions et parts sociales Chapitre 121 à la page 66 des comptes communaux 2014 ;
- les immeubles et terrains Chapitre 123 aux pages 67 et 68 du même document.

#### 4. Un patrimoine financier aussi élevé est-il justifié et dans quelle stratégie s'inscrit-il?

La gestion des disponibilités, des avoirs et des actifs transitoires sont tributaires de plusieurs facteurs dont le Conseil communal ne détient pas forcément la gouvernance de tous les éléments.

Quant aux placements, la stratégie peut être définie ainsi :

- actions et parts sociales : pour un montant global de CHF 656'070.-, ce secteur englobe les actions BKW, BCJ et Energie du Jura. Cette dernière part représente CHF 600'000.-. Sans une intervention du Conseil de Ville, le Conseil communal entend rester membre de cette institution ;
- les prêts sont gérés par le Département des finances en collaboration avec les services concernés. Ce système donne entière satisfaction ;
- pour les immeubles construits, et tenant compte des nombreuses interventions du Législatif communal, le Conseil communal ne vendra pas d'autres immeubles sauf si une opportunité se présenterait à lui;
- les terrains non construits sont un atout très important pour le développement de la Ville. Le Conseil communal, par l'intermédiaire du Service UETP, est, à longueur d'année, en activité pour répondre à toute sollicitation. Ceci autant pour la vente de terrain que pour l'achat. En exemple, on peut citer la vente de terrain au Voirnet pour de l'habitat et l'achat de plusieurs parcelles aux CFF, notamment pour le Campus Strate J.

# 5. Ce patrimoine financier ne devrait-il pas être contenu et servir à diminuer l'endettement brut de la ville ?

A l'exception de quelques bâtiments qui pourraient être vendus, le Conseil communal estime important d'avoir un patrimoine immobilier (41 % du patrimoine financier) à disposition de potentiels investisseurs. La surface de la zone industrielle arrive à saturation. Il faudra prochainement l'agrandir. Quant à la réalisation des projets du Campus et du CREA, on ne peut que constater que sans la collaboration et l'investissement de la Ville, les projets ne seraient pas à ce stade d'avancement.

En conclusion, le Conseil communal entend réduire l'endettement brut lorsque des opportunités se présentent. Toutefois, il rappelle que le développement de la ville est un point prioritaire par rapport l'objet de la question.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président : La chancelière :

Damien Chappuis Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 9 novembre 2015